

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1759

11 septembre 2009

SOMMAIRE

A.Boizet Sàrl	84394	LCF Edmond de Rothschild Prifund	84429
Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A.	84390	Lourmel Holding S.A.-SPF	84396
Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A.	84390	Makrop S.A.	84391
Alce Investment II S.à r.l.	84388	Makrop S.A.	84392
Arminius Commercial Sàrl	84388	Makrop S.A.	84395
Arminius Development S. à r.l.	84388	Meeting Profile S.à r.l.	84389
Assreal S.A.	84390	Moon International Luxembourg S.A.	84392
Ausilco S.A.	84413	Noble Venture Finance II S.A.	84387
Bebus S.A.	84386	Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois S.à r.l.	84431
Berwich Holding S.à r.l.	84432	OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERA- TIONS Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung ge- bäudetechnischer Anlagen	84394
Cavim S.A., SPF	84393	Open Mind Investments S.C.A. SICAR ...	84391
CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l.	84389	Orion IPDL 1 S.à r.l.	84393
CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l.	84389	Orion IPDL 2 S.à r.l.	84394
Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l.	84418	Preafin III S.à r.l.	84409
Cimalux	84395	Property Investors Lux S.A.	84428
Corporate Jet S.à r.l.	84386	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	84395
Deltan Finance S. à r.l.	84418	Repco 17 S.A.	84398
Escaline S.à r.l.	84409	Retail Properties Investment Trust B S.à r.l.	84398
European Brand Participations S.A.	84393	Sagis Gallica S.A.	84389
Figie Luxembourg S.A.	84393	SGAM AI REIM Luxembourg S.A.	84387
Fondation Crèche de Luxembourg	84388	Shalford Holding S. à r. l.	84395
Friedhaff III S.A.	84397	Siska Invest S.A.	84391
GeoSea (Luxembourg) S.A.	84414	Société Thermique Internationale Assis- tance S.A.	84387
GP Financial Management S.à r.l.	84419	Surassur	84430
HANFF FRERES Luxembourg S.à r.l. & Cie	84426	The Majestic Holding S.A.	84394
Hercules Investments S.à r.l.	84387	TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l.	84389
Hirschmann Car Communication S.A. ...	84390	Univest IV	84416
Hirschmann Car Communication S.A. ...	84391	Wasserbillig S.A.	84396
Hypercenter Holding S.A.	84432	Weena S.à r.l.	84392
Immobilière Internationale S.A.	84397	Xill S.A.	84391
International Trade Real Estate Dévelop- pement S.A.	84386		
International Unternehmen Aktiengesell- schaft S.A.	84390		
Land Holding S.A.	84392		

Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.313.

—
Le siège social sera transféré du no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Corporate Jet Sàrl

Signatures

La gérance

Référence de publication: 2008152553/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Bebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.213.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2008 que:

Suite au décès de M. Eric Beyersdorf, Monsieur Jean-Pierre Bussaume, né le 13.10.1940 à Marseille, demeurant à CH-1206 Genève, 18 chemin Edouard Tavan est nommé administrateur en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008152784/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

International Trade Real Estate Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.888.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 novembre 2005

1. Les mandats des Administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

2. Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon KAUFFMAN, est nommé Commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à r.l., son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154149/1089/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Noble Venture Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 130.040.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique, dans ses résolutions du 3 novembre 2008 a pris note de la démission avec effet immédiat de la société AUDIT.LU de ses fonctions de commissaire au comptes de la Société et a nommé en remplacement:

- MOORE STEPHENS S. à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au registre de RCS B 42.365

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2012.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour NOBLE VENTURE FINANCE II S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008154189/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

SGAM AI REIM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

Les comptes pour la période du 13 novembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097932/11.

(090116784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Société Thermique Internationale Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 135.545.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009097939/12.

(090116785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009108935/14.

(090131304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009097943/12.

(090117003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Arminius Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 129.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009098019/12.

(090116954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009098020/12.

(090116958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Fondation Crèche de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 12, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg G 144.

Extrait de l'Assemblée Générale du 27 avril 2009

Composition du Comité des administrateurs délégués

Madame Nadine Glesener, épouse François Prum, avocate avouée, demeurant à Luxembourg, présidente
Madame Anne Marie Reuter, avocate avouée, épouse Philippe Glaesener, demeurant à Luxembourg, trésorière
Madame Ferny Faber, veuve Albert Nicklaus, Députée hon., Conseillère hon. de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg, membre
Madame Anne Mandres, épouse Ralph Weis, enseignante, demeurant à Contern, membre
Mademoiselle Stéphanie Neuen, magistrat, demeurant à Luxembourg, membre
Madame Danielle Wagner, épouse Weiler, avocate à la cour, demeurant à Luxembourg, membre

Madame Nadine Glesener
Présidente

Référence de publication: 2009098033/18.

(090116603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009098021/12.

(090116960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Martina Schümann / Godfrey Abel
Gérants

Référence de publication: 2009098025/11.

(090116970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Martina Schümann / Godfrey Abel
Gérants

Référence de publication: 2009098027/11.

(090116973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Meeting Profile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 22, rue de Grundhof.
R.C.S. Luxembourg B 99.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108942/10.

(090131294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 94.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108943/10.

(090131291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

International Unternehmen Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R.C.S. Luxembourg B 107.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108951/10.

(090130764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.879.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108953/10.

(090130760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R.C.S. Luxembourg B 106.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108955/10.

(090130753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Assreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9673 Oberwampach, 93, Op Reech.

R.C.S. Luxembourg B 107.820.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec les références DSO DD/00169.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSREAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108949/800255/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 avril 2009, réf. DSO-DD00169. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090130954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Hirschmann Car Communication S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108916/10.

(090130689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Hirschmann Car Communication S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108918/10.

(090130693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/09.

Signature.

Référence de publication: 2009109083/10.

(090130628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Siska Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109067/10.

(090130614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Open Mind Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 144.283.

Le bilan de la société du 12 décembre 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009109082/12.

(090130626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009108924/12.

(090131002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009108925/12.

(090131021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 66.836.

Extrait rectificatif du dépôt du 15/12/2008 sous la référence L080184410.05

Il apparaît que la publication datée du 12 novembre 2008 (déposée au Registre de Commerce le 15 décembre 2008 est erronée. En effet, il a été publié que M. Alexis Kamarowski est devenu un des administrateurs de la Société alors que le nom exact de l'administrateur est Alexis Kamarowsky.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009108926/15.

(090130729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Land Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.785.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LAND HOLDING S.A.

Angelo DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108896/16.

(090130818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Weena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108919/11.

(090130700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Cavim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.785.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 août 2009 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009108973/15.

(090131129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

European Brand Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 août 2009 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009108969/15.

(090131153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109066/10.

(090130612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Orion IPDL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.966.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 1 S.à r.l. (en liquidation)

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009109206/14.

(090131017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Orion IPDL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 2 S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009109207/14.

(090131018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 22.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Omnimium Technic Building Operations
Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2009109218/15.

(090130692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

A.Boizet Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.BOIZET SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009109230/12.

(090130634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

The Majestic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.903.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109282/13.

(090131060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 7.466.

L'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juillet 2009 concernant les autorisations de signatures a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108980/11.

(090130988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109072/11.

(090130618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Shalford Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 26, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 138.142.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Shalford Holding S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009109087/15.

(090130570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Extrait des résolutions prises

lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 avril 2009

La démission de NOTRE DAME LIMITED en tant qu'administrateur est acceptée;

Est nommé, en son remplacement, HEIN Peter, né le 25/03/1954 à Kirf, Allemagne, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Nikolaus Strasse 6A, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Le 30 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

TRIPLE A consulting s.a.

2, rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009109056/17.

(090130956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Lourmel Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.826.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 4 août 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 4 août 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré, avec effet rétroactif au 4 août 2009, au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour LOURMEL HOLDING S.A.-SPF

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107525/25.

(090129575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Wasserbillig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 81.237.

—
*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 avril 2009*

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, Schrassig;

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques, Schrassig;

M. Jacques SCHREDER, comptable, Arlon (Belgique).

Réélit commissaire pour un an: la société FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

—
*Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil
d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

Le conseil d'administration élit présidente pour un an Mme Nathalie MAIER, nomme administrateur-délégué pour un an M. Jacquot SCHWERTZER, nomme fondé de pouvoirs pour un an, M. Jean-Yves COLSON, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur délégué, sans limitation du montant.

B) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 EUR par la seule signature du fondé de pouvoirs.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009107130/29.

(090128406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.793.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2009 que:
Sont réélus Administrateurs, pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur François WINANDY, diplômé E.D.H.E.C., demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Madame Mireille GEHLEN, diplômée de l'Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Francesco ACERBI, Consultant indépendant, demeurant 4, Moore Street, SW3 2QN à Londres, Angleterre.

Et que,

Est réélue Commissaire aux Comptes, pour la même durée, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- H.R.T. Révision S.A., sis, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009107126/25.

(090128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Friedhaff III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 juin 2009

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Luxembourg.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Réélit commissaire pour un an:

M. Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à B-6780 MESSANCY, 1, rue des Cerisiers.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.

2. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 5.000 € (cinq mille euros) par la seule signature d'un administrateur.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Président et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-Président

Référence de publication: 2009107134/29.

(090128450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Retail Properties Investment Trust B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Repco 17 S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.978.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of October.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg,

There appeared RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., a company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 110 464 duly represented by Ms. Audrey Jarreton, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on October 3, 2007.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary public, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., is the sole shareholder of the company REPCO 17 S.A., société anonyme, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 112978, hereafter referred to as the «Company», incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 22, 2006 number 594.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) by the issuance of three thousand one hundred (3,100) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand four hundred and seventy eight (2,478) A Shares and eight hundred twenty two (822) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, to sixty four thousand euros (EUR 64,000.-) represented by five thousand five hundred seventy eight (5,578) A Shares and eight hundred twenty two (822) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the Company will issue three thousand one hundred (3,100) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) fully paid by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l.

Subscription and payment

Further appeared the said Ms Audrey Jarreton, acting in his capacity as duly appointed attorney of RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. by virtue of a power of attorney granted on 3rd of October 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities. The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., pre-named, three thousand one hundred (3,100) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue three thousand one hundred (3,100) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l.

Thereupon it has been resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Three thousand one hundred (3,100) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l.

Consequently, RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. will own five thousand five hundred seventy eight (5,578) A Shares of the Company and eight hundred twenty two (822) B shares of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholder of the Company resolves to change the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée», without interruption or discontinuity of its legal personality. All the shares had been integrally subscribed and fully paid in before the transformation of the Company.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations. The «société à responsabilité limitée» shall continue the book-keeping and the accountancy held by the «société anonyme».

The change of legal status is made on the basis of the last final balance sheet as per December 31, 2006 a copy of which, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the member of the board, and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the denomination of the Company into RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to cancel the existing 5,578 A shares and 822 B shares of the Company and to replace them by 6,400 (six thousand four hundred) corporate units having a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

As a consequence, RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., prenamed, held 6,400 (six thousand four hundred) corporate units of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to adapt the articles of in Company of the Company to the new legal form of the Company and to set them as follows:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l. in abbreviate RPIT B S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at sixty four thousand euros (EUR 64,000.-) represented by eight thousand (6,400) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members

Title VII: Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of in Company shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company resolves to put the mandates of the directors and of the auditor to an end as at today.

The sole shareholder of the Company resolves to give full discharge to the directors and to the auditor of the Company until today for the accomplishment of theirs mandates.

Eighth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to appoint for a term that shall end on the day where the next annual general meeting will approve the accounts of the financial year ended as at December 31, 2007, as managers of the Company the following persons:

- Mr. Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais;

- Mr. François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mrs. Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974 residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mr. Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Liban) on June 29, 1966 in residing professionally in L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Ninth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to appoint as statutory auditor («commissaire aux comptes») ERNST & YOUNG having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 47771 for a term that shall end on the day where the next annual general meeting will approve the accounts of the financial year ended as at December 31, 2007.

With no outstanding point on the agenda, and no further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close,

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at***euros (EUR ***.-),

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

la société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., une société de droit Luxembourg ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 464,

dûment représentée par Maître Audrey Jarreton, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 octobre 2007,

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. est l'actionnaire unique de la société REPCO 17 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 978, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2006 numéro 594.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille (31.000,-) Euros par l'émission de trois mille cents (3,100) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille (33.000) Euros divisé en deux mille quatre cent soixante dix huit (2.478) Actions A et huit cent vingt deux (822) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune, à un nouveau montant de soixante quatre mille (64.000,-) euros représenté par cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (5.578) Actions A et huit cent vingt deux (822) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire de la Société décide que la Société émettra quatre mille sept cent (3.100) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de trente et un mille euros (31.000,- Euros), entièrement payées par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT Trust S.à r.l.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Maître Audrey Jarreton, agissant en sa qualité de mandataire de RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, en vertu d'une procuration datée du 3 octobre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. précitée trois mille cents (3.100) nouvelles Actions A d'une valeur de dix euros (10,- EUR) chacune, et payer en intégralité et en numéraire pour ces nouvelles actions A, un montant total de trente et un mille euros (31.000,-EUR).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra trois mille cent (3.100) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l.

Sur ce, il a été décidé d'accepter la souscription et le paiement et d'attribuer trois mille cent (3.100) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l.

En conséquence, RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. détiendra cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (5.578) Actions A de la Société et huit cent vingt deux (822) Actions B de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de transformer la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» sans changement de sa personnalité juridique.

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées avant la transformation de la Société.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Le changement de statuts légal est fait sur la base du dernier bilan de la société au 31 décembre 2006, une copie duquel après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société en RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l. en abrégé RPIT B S.à r.l.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'annuler les 5.578 actions A et 822 actions B de la Société et de leur valeur nominale et de remplacer ces actions par trois mille trois cent (6.400) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

En conséquence, RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, précitée détient 6.400 parts sociales de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'adapter les statuts de la Société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Titre I^{er} : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l. en abrégé RPIT B S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quatre mille euros (EUR 64.000,-) représenté par huit mille (6.400) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C., à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI: Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Septième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de mettre fin aux mandats des administrateurs de la Société et du réviseur d'entreprise.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Huitième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer pour une durée qui arrivera à terme à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes pour l'exercice sociale clos le 31 décembre 2007, en qualité de gérants de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Pii Ketvel, Directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né le 29 juin 1966, à Berut (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Neuvième résolution

L'actionnaire unique de la société décide de nommer comme commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7 Parc d'activité Syrdall, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 pour une durée qui arrivera à terme à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes pour l'exercice sociale clos le 31 décembre 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présidente met fin à la séance.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à ***** euros (EUR *****,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Jarreton, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30595. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134153/206/599.

(070155218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Escaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.789.

Suite les lettres signées en date du 04 août 2009, le conseil de gérance de la société Escaline S.à r.l. a été avisé de la démission des Gérants B suivant à compter du 04 août 2009:

Démission des Gérants B suivant avec effet au 04 août 2009:

Monsieur David Elstein, né le 14 novembre 1944 à Slough, Royaume-Uni, et ayant pour adresse 64, Hotham Road, GB-SW15 1QP London, au Royaume-Uni.

Madame Clare McKeeve, né le 15 avril 1975 à Chingola, Royaume-Uni, et ayant pour adresse La Plaiderie House, GB-GY1 3DQ St. Peter Port, à Guernsey.

Suite à la lettre signée en date du 05 août 2009, le conseil de gérance de la société Escaline S.à r.l. a été avisé de la démission du Gérant B Suivant à compter du 05 août 2009:

Démission du Gérant B suivant avec effet au 05 août 2009:

Monsieur Neal Duquemin, né le 12 janvier 1953 à Guernsey, Iles Vierges Britanniques, et ayant pour adresse Rue de l'Eglise, BGU-GY4 6RW Le Bordage / La Bellieuse, à Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2009105141/23.

(090125882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (hereinafter referred to as "FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft"), a company duly organized under German law, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 691,200.- (six hundred ninety one thousand two hundred Euros) of PREAFIN III S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg number B82632, (the "Company"), represented by 6,912 (six thousand nine hundred twelve) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each,

duly represented by Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 21, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft is the sole member of the Company, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 11, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1218, dated December 22, 2001, amended by notarial deed of October 31, 2007 of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2881, dated December 12, 2007, by notarial deed of April 25. 2008 of the undersigned, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1406, dated June 7, 2008, amended by notarial deed of July 14, 2008, of the same notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1995, dated August 16, 2008. and amended by notarial deed of January 13. 2009 of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of the undersigned notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°477 dated March 5 2009.

The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the company by an amount of EUR 306,900.- (three hundred six thousand nine hundred euro) in order to bring it from its present amount of EUR 691,200.- (six hundred ninety one thousand two hundred euro) represented by 6,912 (six thousand nine hundred twelve) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, to the amount of EUR 998,100.- (nine hundred ninety eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred

euro) each, by the issue of 3,069 (three thousand sixty nine) new corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

2) Issue of 3,069 (three thousand sixty nine) new corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, with a total share premium of EUR 2,762,100 (two million seven hundred sixty two thousand one hundred euro), having the same rights and obligations as the existing corporate units;

3) Subscription and payment of the 3,069 (three thousand sixty nine) new corporate units by FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft by contribution and transformation into capital of unquestionable, liquid and enforceable claims FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft has against the Company for a total amount of EUR 3,069,000.- (three million sixty nine thousand euro);

4) Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The corporate capital is set at of EUR 998,100.- (nine hundred ninety eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty one) sharequotas of EUR 100.- (one hundred euro) each, which have been subscribed and entirely paid-in by Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, a private limited company registered in Germany, Bad Homburg v.d.H., having its business address in Germany, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kroner-Strasse 1."

5) Mandate granted to Wildgen, law firm, 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to amend the member's register;

6) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 306,900.- (three hundred six thousand nine hundred euro) in order to bring it from its present amount of EUR 691,200.- (six hundred ninety one thousand two hundred euro) represented by 6,912 (six thousand nine hundred twelve) corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, to the amount of EUR 998,100.- (nine hundred ninety eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty one) corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, by the issue of 3,069 (three thousand sixty nine) new corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The sole member resolved to issue 3,069 (three thousand sixty nine) new-corporate units with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, with a total share premium of EUR 2,762,100 (two million seven hundred sixty-two thousand one hundred euro), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Morgane IMGRUND, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, by virtue of a power of attorney given on July 21, 2009, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the sole member and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft for 3,069 (three thousand sixty nine) newly issued corporate units of the Company having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, together with a total share premium of EUR 2,762,100.- (two million seven hundred sixty two thousand one hundred euro) by contribution and transformation into capital of unquestionable, liquid and enforceable claims FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft has against the Company for a total amount of EUR 3,069,000.- (three million sixty nine thousand Euros), consequently, those claims are cancelled to the extent of the amount of the contribution.

According to a valuation report of FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft mbH, having its registered office at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kroner-Str.1 (Germany), dated July 21, 2009, the board of the company valued the intercompany loan of FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft to be contributed to the Company PRE-AFIN III S.à r.l. at EUR 3,069,000.- (three million sixty nine thousand Euros).

The conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the intercompany loan contributed by the Contributor to the Company is at least equal to the consideration, being the 3,069 (three thousand sixty nine) corporate units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each and the attached share premium in an amount of EUR 2,762,100.- (two million seven hundred sixty two thousand one hundred euro) to be issued by the Company."

That report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole member formally resolves to accept the said subscription, contribution and transformation of claims and to issue and allot 3,069 (three thousand sixty nine) new fully paid-up corporate units of the Company to FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft.

Third resolution

The sole member resolved to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The corporate capital is set at EUR 998,100.- (nine hundred ninety eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty one) sharequotas of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been subscribed and entirely paid-in by Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, a private limited company registered in Germany, Bad Homburg v.d.H., having its business address in Germany, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1."

Fourth resolution

The sole member resolved to grant mandate to Wildgen law firm, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the aforesaid resolutions, and in particular, to amend the member's register.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand one hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorgehenden:

Im Jahre zweitausendneun am vier und zwanzigsten Juli,

ist vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar, ansässig in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

erschienen:

Die Gesellschaft Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (nachfolgend "FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft"), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 691.200,- (sechs hundert ein und neunzig tausend zwei hundert Euro) von PREAMFIN III, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, H.G.R. Luxembourg Nummer B82632, (die „Gesellschaft“), eingeteilt in 6.912 (sechs tausend neun hundert zwölf) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) repräsentiert,

vertreten von Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 21. Juli 2009,

Die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. Juni 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1218 vom 22. Dezember 2001, deren Satzung geändert wurde durch Urkunde von Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 31. Oktober 2007, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2881 vom 12. Dezember 2007, geändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. April 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1406 vom 7. Juni 2008, geändert durch notarielle Urkunde desselben Notars vom 14. Juli 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1995 vom 16. August 2008 und geändert durch notarielle Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 477 vom 5. März 2009.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 306.900,- (drei hundert sechs tausend neun hundert Euro) von seiner gegenwärtigen Höhe von EUR 691.200,- (sechs hundert einundneunzig tausend zwei hundert Euro), eingeteilt in 6.912 (sechstausend neun hundert zwölf) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), auf den Betrag von EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 9.981,- (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (ein hundert Euro),

durch Ausgabe von 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (ein hundert Euro), die dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile haben;

2) Ausgabe von 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neuen Geschäftsanteilen zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), mit einem Agio in Höhe von gesamt EUR 2.762.100,- (zwei Millionen sieben hundert zweiundsechzig tausend ein hundert Euro) welche mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Geschäftsanteile,

3) Zeichnung und Einzahlung der 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neuen Gesellschaftsanteile durch FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft durch Sacheinlage und Umwandlung in Kapital von unbestrittenen, liquiden und durchsetzbaren Forderungen, die FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft gegen die Gesellschaft in Höhe von EUR 3.069.000,- (drei Millionen neunundsechzig tausend Euro) hat;

4) Änderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft, um die oben stehenden Beschlüsse wiederzuspiegeln, mit folgendem neuen Wortlaut:

„Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 9.981 (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche alle von Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, einer Gesellschaft eingetragen in Deutschland, Bad Homburg v.d.H., mit Geschäftsadresse in Deutschland, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, gezeichnet worden sind.“

5) Vollmachterteilung an die Kanzlei Wildgen, 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxemburg, alle rechtlichen Maßnahmen im Zusammenhang mit der Tagesordnung der Versammlung wahrzunehmen und insbesondere zur Änderung des Aktienregisters tätig zu werden;

6) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichnenden Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 306.900,- (drei hundert sechs tausend neun hundert Euro) von seiner gegenwärtigen Höhe von EUR 691.200,- (sechs hundert einundneunzig tausend zwei hundert Euro), eingeteilt in 6.912 (sechstausend neun hundert zwölf) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), auf den Betrag von EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 9.981 (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (ein hundert Euro), durch Ausgabe von 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Wert von jeweils EUR 100,- (ein hundert Euro), die dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile haben.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neuen Geschäftsanteilen zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) zusammen mit einem Agio von insgesamt EUR 2.762.100,- (zwei Millionen sieben hundert zweiundsechzig tausend ein hundert Euro) auszugeben, welche mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Geschäftsanteile.

Zeichnung und Zahlung

Es erscheint nun Frau Morgane IMGRUND, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, aufgrund einer Vollmacht vom 21. Juli 2009, die nach "ne varietur" Zeichnung durch den Vollmachtinhaberin als Vertreterin des alleinigen Gesellschafters und den Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde verbleibt, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die Erschienenen erklärt, im Namen der vorgenannten Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft zu einem Nennwert von jeweils EUR 100,- (ein hundert Euro) zusammen mit einem gesamten Agio von EUR 2.762.100,- (zwei Millionen sieben hundert zweiundsechzig tausend ein hundert Euro) zu zeichnen, und diese Geschäftsanteile voll einzuzahlen durch Sacheinlage und Umwandlung in Kapital von unbestrittenen, liquiden und durchsetzbaren Forderungen, die FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft gegen die Gesellschaft in Höhe von EUR 3.069.000,- (drei Millionen neunundsechzig tausend Euro) hat, woraufhin diese Forderungen bis zur Höhe der Sacheinlage erlöschen.

Gemäß einem Bewertungsbericht der Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1., vom 21. Juli 2009, hat die Geschäftsführung der Gesellschaft das Gesellschafterdarlehen der FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, das bei der Gesellschaft PREAMFIN III S.à r.l. eingelegt werden soll, mit EUR 3.069.000,- (drei Millionen neunundsechzig tausend Euro) bewertet.

Der Bewertungsbericht kommt zu folgendem Schluss:

„Der Wert des Gesellschafterdarlehens, das durch den Einlegenden gegenüber der Gesellschaft eingebracht wird, ist mindestens gleich hoch wie der Wert der im Gegenzug ausgegebenen 3.069 (drei tausend neunundsechzig) Geschäfts-

anteile mit einem Wert von je EUR 100,- und dem hiermit verbundenen Agio in Höhe von EUR 2.762.100,- (zwei Millionen sieben hundert zweiundsechzig tausend ein hundert Euro)"

Nachdem der Bewertungsbericht durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin beschließt die Alleingeschafterin förmlich, die vorgenannte Zeichnung, Sacheinlage und Umwandlung anzunehmen und 3.069 (drei tausend neunundsechzig) neue, voll eingezahlte Geschäftsanteile der Gesellschaft an FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft zuzuteilen.

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die oben stehenden Beschlüsse wiederzuspiegeln, mit folgendem neuem Wortlaut:

„Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro) festgesetzt, eingeteilt 9.981 (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche alle von Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, einer Gesellschaft eingetragen in Deutschland, Bad Homburg v.d.H., mit Geschäftsadresse in Deutschland, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, gezeichnet worden sind.“

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, der Kanzlei Wildgen, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, Mandat zur Wahrnehmung aller rechtlichen Maßnahmen im Zusammenhang mit der Tagesordnung der Versammlung und insbesondere zur Änderung des Aktienregisters zu erteilen.

Kosten, Bewertungen

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr drei tausend ein hundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde,

Nach Verlesung der Urkunde vor der Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von dieser zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2009. Relation GRE / 2009/2789. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009108267/238.

(090130422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Ausilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.312.

RECTIFICATIF

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 2 juillet 2009, référence L090097084.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Silvana Lucchini, directrice de sociétés, demeurant 38 Via Colle Fiorito, I-25100 Brescia (Italie), président et administrateur délégué;

MM Augusto Mensi, administrateur de sociétés, demeurant 38 Via Colle Fiorito, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009105176/26.

(090125716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

GSL S.A., GeoSea (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.564.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A." avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons (NIN 2008 2230 077),

Au capital social actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €) représenté par VINGT MILLE (20.000) ACTIONS de VINGT-CINQ euros (25 €) de nominal chacune,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 142.564,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 2731, du 10 novembre 2008;

modifiée, suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 janvier 2009, publiée au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 982, du 11 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Marc MAES, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef, 22, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bart VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit: 1) Augmentation du capital social à concurrence de CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5.500.000 €) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €) à SIX MILLIONS D'EUROS (6.000.000 €) par la création et l'émission de DEUX CENT VINGT MILLE (220.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) de nominal chacune.

2) - Souscription de la totalité ces actions nouvelles par la société de droit belge "Geosea NV" avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.

3) Et modification de l'article trois des statuts concernant le capital social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5.500.000 €) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €) à SIX MILLIONS D'EUROS (6.000.000 €) par la création et l'émission de DEUX CENT VINGT MILLE (220.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) chacune.

Deuxième résolution

A. - Souscription - Libération

La société "Geosea NV" société de droit belge, avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

inscrite aux Annexes du Moniteur Belge sous le numéro 0872.162.137 - RPR Antwerpen,
ici représentée par ses directeurs Monsieur Alain BERNARD, directeur de sociétés, demeurant à B-9111 Belsele Bosstraat, 28, nommé à cette fonction suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 août 2006, publiée aux Annexes du Moniteur Belge sous le numéro 06134328 en date du 23 août 2006, et

Monsieur Martin OCKIER, directeur de sociétés, demeurant à B-9090 Melle, 6 Oude Brusselse Weg,

nommé à cette fonction suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 février 2005, publiée aux Annexes du Moniteur Belge sous le numéro 05037585 en date du 8 mars 2005, et déclarant sous leur unique responsabilité pouvoir engager la prédite société par leurs signatures conjointes vis-à-vis des tiers,

Messieurs Alain BERNARD et Monsieur Martin OCKIER, non présents, ici représentés par Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zwijndrecht, le 15 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

qui a déclaré souscrire au nom de la société qu'il représente, les (220.000) actions nouvelles pour valeur de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) de nominal chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5.500.000 €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

B. - Renonciation au droit préférentiel de souscription

La société "Safindi S.A.", société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons 11, (NIN 1995 2201 371)

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 23371,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 1985, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 350 en date du 30 novembre 1985, ici représentée par ses deux administrateurs, Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22 et Monsieur Bart Van Der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons, 11,

nommés à ces fonctions suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 2687 du 22 novembre 2007,

et ayant le pouvoir d'engager la prédite société par leurs signatures conjointes,

ont déclaré, au nom de la société qu'ils représentent, renoncer au droit préférentiel de souscription et accepter que la prédite augmentation du capital social de la prédite société "GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A." soit souscrite et libérée uniquement par l'actionnaire majoritaire la société "Geosea NV", ainsi que le constate le procès-verbal du conseil d'administration du 17 juillet 2009. L'original de ce procès-verbal près avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

C. - Acceptation

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la prédite société anonyme "GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A.", du 17 juillet 2009, celui-ci a accepté que la totalité de la souscription et la totalité de la libération de l'augmentation de capital qui précède soient faites par la prédite société de droit belge "Geosea NV".

L'original de ce procès-verbal près avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article trois des statuts et de donner à l'article trois des statuts la teneur suivante:

" Art. 3. Le capital social est fixé à SIX MILLIONS D'EUROS (6.000.000,- €) représenté par DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) actions pour valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil l'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital

souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à deux mille six cents euros (2600,- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Maes; Cambier; Van der Haegen; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9210. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins d'ordre de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009108303/118.

(090129969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Univest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of July.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of UNIVEST IV (hereafter referred to as the "Corporation"), a société anonyme qualifying as a "société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé" having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 122.856), incorporated by a deed of notary Henri Hellinckx, aforementioned, on 18 December 2006, published in the Mémorial C n°10, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 10 January 2007 and amended by deed of notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg on 12 June 2008 published in the Mémorial C n° 1751 of 16 July 2008.

The Meeting was opened at 11:00 a.m. with Revel Wood, private employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Debra Adams, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Olivier Noel, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

To amend the first sentence of article ten of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of September at 2 p.m."

II.- The present Meeting has been convened by notices that have been sent by registered mail to the shareholders on 30 June 2009.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 8,358,236.5406 outstanding shares, 7,587,965.7209 shares are present or represented at the present Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on items on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolution:

First resolution

The Meeting decides to amend the first sentence of article ten of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of September at 2 p.m."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée") de la société UNIVEST IV (ci-après la "Société"), société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 122.856), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prémentionné, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 10, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 10 janvier 2007 et modifié par acte du notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg le 12 juin 2008 publié au Mémorial C n° 1751 du 16 juillet 2008.

L'Assemblée fut ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Revel Wood, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire Debra Adams, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Olivier Noel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de la première phrase de l'article dix des Statuts de la Société de manière à lire ce qui suit: "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures"

II.- La présente Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée aux actionnaires en date du 30 juin 2009.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 8.358.236,5406 7.587.965,7209 actions en circulation, actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend la résolution suivante:

Premier résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article dix des Statuts de la Société de manière à lire qui suit: "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, spécifié dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures".

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Revel Wood, Debra Adams, Olivier Noel, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2009, LAC / 2009 / 27987. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109089/102.

(090131164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Deltan Finance S. à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.950.

In the year two thousand nine, on the twenty seventh day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, duly represented by Maître Thierry SOMMA, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid Maître Pierre METZLER is the sole member of the private limited liability company Deltan Finance S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139950, incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on July 1st 2008, published in the Mémorial C number 1846 on July 26, 2008 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company into Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l. with immediate effect.

Second resolution

The sole partner resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above change of the name.

Consequently, Article 1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

"There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l., (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69. boulevard de la Pétrusse.

dûment représenté par Maître Thierry SOMMA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit Maître Pierre METZLER est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Deltan Finance S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139950, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1846 du 26 juillet 2008 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l. avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

"Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Chartis Insurance Management Services (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi luxembourgeoise, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SOMMA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE / 2009/2797. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109118/82.

(090131385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.140.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

In the year two thousand and nine on the twenty-third of July.

Before Us, Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

GP Tangible Investments LLC, a limited liability company organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235661 ("GP Tangible Investments LLC"),

here represented by Gael Toutain, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 23, 2009. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name "GP Financial Management S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.475, incorporated pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of September 21, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2612 of November 15, 2007, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 5, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 301.1 of December 28, 2007.

II. The Company's share capital is set at one million eighteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 1,018,700.-) represented by ten thousand one hundred eighty-seven (10,187) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,800.-) to raise it from its present amount of one million eighteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 1,018,700.-) to one million twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 1,022,500.-) by the creation and issue of thirty-eight (38) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder resolves to subscribe for these thirty-eight (38) new shares at their nominal value, for an aggregate amount of three thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,800.-) together with a share premium in the amount of five billion four hundred fifty-seven million seven hundred six thousand seven hundred United States Dollars (USD 5,457,706,700.-) and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of five billion four hundred fifty-seven million seven hundred ten thousand five hundred United States Dollars (USD 5,457,710,500.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company ("Receivable 1").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of July 23, 2009 of the Company, certified 'true and correct' by the managers of the Company;
- a contribution declaration of the sole shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of Receivable 1.

Effective implementation of the contribution in kind

The sole shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of Receivable 1 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- Receivable 1 has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the sole shareholder, is entitled to receive payment of Receivable 1.

Report of the company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 23, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The sole shareholder resolves to convert the Company's retained earnings in the amount of five hundred ninety-four million forty-two thousand seven hundred thirty-three United States Dollars (USD 594,042,733.-) into share premium.

V. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 117,500.-) to raise it from its present amount of one million twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 1,022,500.-) to one million one hundred forty thousand United States Dollars (USD 1,140,000.-) by the creation and issue of one thousand one hundred seventy-five (1,175) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

VI. The sole shareholder resolves to accept the subscription for the one thousand one hundred seventy-five (1,175) new shares by GP Leasing S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.041.

Subscription - Payment

Thereupon intervened GP Leasing Sàrl, prenamed, duly represented by Gael Toutain, by virtue of a proxy established on July 23, 2009, who declares to subscribe for the one thousand one hundred seventy-five (1,175) new shares, for an aggregate nominal value of one hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 117,500.-) together with a share premium in the amount of six hundred ninety-five million eight hundred forty-four thousand six hundred thirty-nine United States Dollars (USD 695,844,639.-) and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of six hundred ninety-five million nine hundred seventy-four thousand one hundred ninety-seven United States Dollars (USD 695,974,197.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by GP Leasing Sàrl, prenamed, towards the Company ("Receivable 2").

The excess in the amount of twelve thousand fifty-eight United States Dollars (USD 12,058.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of July 23, 2009 of the Company, certified 'true and correct' by the managers of the Company;
- a contribution declaration of GP Leasing Sàrl, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of Receivable 2.

Effective implementation of the contribution in kind

GP Leasing Sàrl, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of Receivable 2 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- Receivable 2 has consequently not been assigned and no legal or natural person other than GP Leasing Sàrl, prenamed, is entitled to receive payment of Receivable 2.

Report of the company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 23, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

VII. The Shareholders resolve to designate all the eleven thousand four hundred (11,400) existing shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each of the Company as follows:

- Five hundred seventy (570) common shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each,
- Two thousand six hundred eleven (2,611) BP shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each,
- Four thousand nine hundred four (4,904) CP shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each,
- Two thousand eight hundred eighty-four (2,884) CB shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each,
- Four hundred thirty-one (431) P shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

VIII. Pursuant to the above resolutions, the Shareholders acknowledge that the shares of the Company will subsequently be held as follows:

- GP Tangible Investments LLC	511	Common Shares
	1,495	BP Shares
	4,904	CP Shares
	2,884	CB Shares
	431	P Shares
- GP Leasing Sàrl	1,116	BP Shares
	59	Common Shares

IX. As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 6, 8, 10, 14, 17 and 18 of the Company's articles of association to give them henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million one hundred forty thousand United States Dollars (USD 1,140,000.-) represented by five hundred seventy (570) common shares (the "Common Shares"), two thousand six hundred eleven (2,611) BP shares (the "BP Shares"), four thousand nine hundred four (4,904) CP shares (the "CP Shares"), two thousand eight hundred eighty-four (2,884) CB shares (the "CB Shares") and four hundred thirty-one (431) P shares (the "P Shares"), all with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

In addition to the Company's share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the amount of said premium is at the free disposal of the Company's shareholders.

" **Art. 8.** Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles."

" **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, and subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law."

" **Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his share holding. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law."

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company."

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be earned out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company."

X. Pursuant to the above resolutions, the Shareholders acknowledge that, at the date hereof, the share premium account of the Company amounts to six billion seven hundred forty-seven million five hundred ninety-four thousand seventy-two United States Dollars (USD 6,747,594,072.-), and further resolve to link the issued share premium to the Company's shares as follows:

- three hundred thirty-seven million two hundred seventy-one thousand four hundred four United States Dollars (USD 337,271,404.-) linked to the Common Shares;

- one billion five hundred forty-six million three hundred twenty-five thousand seven hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,546,325,793.-) linked to the BP Shares;

- two billion nine hundred two million one hundred eighty-two thousand eight hundred thirty United States Dollars (USD 2,902,182,830.-) linked to the CP Shares;

- one billion seven hundred six million seven hundred forty-eight thousand six hundred thirty United States Dollars (USD 1,706,748,630.-) linked to the CB Shares;

- two hundred fifty-five million sixty-five thousand four hundred sixteen United States Dollars (USD 255,065,416.-) linked to the P Shares.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

GP Tangible Investments LLC, une limited liability company régie par le droit des Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4235661 ("GP Tangible Investments LLC"),

ici représenté par Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "GP Financial Management S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.475, constituée suivant acte Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2612 du 15 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3011 du 28 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million dix-huit mille sept cents Dollars Américains (USD 1.018.700,-) divisé en dix mille cent quatre-vingt-sept (10.187) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille huit cents Dollars Américains (USD 3.800,-) pour le porter de son montant actuel d'un million dix-huit mille sept cents Dollars Américains (USD 1.018.700,-) à un million vingt-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 1.022.500,-) par la création et l'émission de trente-huit (38) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique souscrit les trente-huit (38) nouvelles parts sociales à leur valeur nominale, pour une valeur nominale totale de trois mille huit cents Dollars Américains (USD 3.800,-) ensemble avec une prime d'émission de cinq milliards quatre cent cinquante-sept millions sept cent six mille sept cents Dollars Américains (USD 5.457.706.700,-) et les libère intégralement par apport en nature d'un montant total de cinq milliards quatre cent cinquante-sept millions sept cent dix mille cinq cents Dollars Américains (USD 5.457.710.500,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société (la "Créance 1").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 23 juillet 2009 de la Société, certifié "sincère et véritable" par les gérants de la Société;
- une déclaration d'apport de l'associé unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 1.

Réalisation effective de l'apport

L'associé unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 1 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 1 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'associé unique n'a le droit d'acquérir la Créance 1;

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 23 juillet 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'associé unique décide de convertir les profits reportés pour un montant de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-deux mille sept cent trente-trois Dollars Américains (USD 594.042.733,-) en prime d'émission.

V. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 117,500,-) pour le porter de son montant actuel d'un million vingt-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 1.022.500,-) à un million cent quarante mille Dollars Américains (USD 1.140.000,-) par la création et l'émission de mille cent soixante-quinze (1.175) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

VI. L'associé unique décide d'accepter la souscription aux mille cent soixante-quinze (1.175) nouvelles parts sociales de GP Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.041.

Souscription - Libération

Sur ce intervient GP Leasing Sàrl, prénommée, dûment représentée par Gaël Toutain, en vertu d'une procuration établie le 23 juillet 2009, qui déclare souscrire aux mille cent soixante-quinze (1.175) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale totale de cent dix-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 117,500,-) ensemble avec une prime d'émission de six cent quatre-vingt-quinze millions huit cent quarante-quatre mille six cent trente-neuf Dollars Américains (USD 695.844.639,-) et les libère intégralement par apport en nature d'un montant total de six cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 695.974.197,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par GP Leasing Sàrl, prénommée, à l'encontre de la Société (la "Créance 2"). L'excédant de contribution d'un montant de douze mille cinquante-huit Dollars Américains (USD 12.058,-) est alloué à la réserve légale.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 23 juillet 2009 de la Société, certifié "sincère et véritable" par les gérants de la Société;
- une déclaration d'apport de GP Leasing Sàrl, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

GP Leasing Sàrl, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance 2 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 2 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que GP Leasing Sàrl, prénommée, n'a le droit d'acquérir la Créance 2.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 23 juillet 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

VII. Les Associés décident de renommer les onze mille quatre cents (11.400) parts sociales existantes de cent dollars américains chacune (USD 100,-) de la Société comme suit:

- Cinq cent soixante-dix (570) parts sociales ordinaires de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune,
- Deux mille six cent onze (2.611) parts sociales BP de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune,
- Quatre mille neuf cent quatre (4.904) parts sociales CP de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune,
- Deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (2.884) parts sociales CB de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune,
- Quatre cent trente et une (431) parts sociales P de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

VIII. Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés reconnaissent que les parts sociales de la Société seront par conséquent détenues comme suit:

- GP Tangible Investments LLC	511	Parts Sociales Ordinaires
	1.495	Parts Sociales BP
	4.904	Parts Sociales CP
	2.884	Parts Sociales CB
	431	Parts Sociales P
- GP Leasing Sàrl	1.116	Parts Sociales BP
	59	Parts Sociales Ordinaires

IX. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de reformuler les articles 6, 8, 10, 14, 17 et 18 des statuts de la Société afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quarante mille Dollars Américains (USD 1.140.000,-) représenté par cinq cent soixante-dix (570) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), deux mille six cent onze (2.611) parts sociales BP (les "Parts Sociales BP"), quatre mille neuf cent quatre (4.904) parts sociales CP (les "Parts Sociales CP"), deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (2.884) parts sociales CB (les "Parts Sociales CB"), quatre cent trente et une (431) parts sociales P (les "Parts Sociales P"), toutes ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, la Société pourra racheter ses propres parts sociales et ce dans les limites exposées dans les Statuts et dans la Loi.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission pourra être créé dans lequel toute prime d'émission payée sur n'importe quelle part sociale sera transférée. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte

d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, le montant de ladite prime d'émission est mis à la libre disposition des associés de la Société.

" **Art. 8.** Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, chaque part sociale confère un droit aux actifs et bénéfiques de la Société, conformément et comme plus avant détaillé dans les articles 17 et 18 des Statuts."

" **Art. 10.** Dans le cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi."

" **Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi."

" **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société."

" **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société."

X. Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés reconnaissent que, à la date des présentes, le compte de prime d'émission de la Société est de six milliards sept cent quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-douze Dollars Américains (USD 6.747.594.072,-), et décident de lier la prime d'émission aux parts sociales de la Société, comme suit:

- Trois cent trente-sept millions deux cent soixante et onze mille quatre cent quatre Dollars Américains (USD 337.271.404,-) liés aux Parts Sociales Ordinaires,
- Un milliard cinq cent quarante-six millions trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-treize Dollars Américains (USD 1.546.325.793,-) liés aux Parts Sociales BP,
- Deux milliards neuf cent deux millions cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente Dollars Américains (USD 2.902.182.830,-) liés aux Parts Sociales CP,
- Un milliard sept cent six millions sept cent quarante-huit mille six cent trente Dollars Américains (USD 1.706.748.630,-) liés aux Parts Sociales CB,
- Deux cent cinquante-cinq millions soixante-cinq mille quatre cent seize Dollars Américains (USD 255.065.416,-) liés aux Parts Sociales P.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009109116/346.

(090131073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

HANFF FRERES Luxembourg S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 3.644.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple "HANFF FRERES Luxembourg S.à r.l. & Cie", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 3644, constituée suivant acte sous seing privé du 17 mars 1938, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31 du 7 mai 1938,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 15 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre HANFF, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à L-8033 Strassen, 19, rue Albert Schweitzer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline HANFF, sans état, épouse de Monsieur Jules CLEMENT, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jules CLEMENT, pharmacien, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 425.000,- EUR pour le porter du montant actuel de 875.000,- EUR à 1.300.000,- EUR, par l'émission de 1.700 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR chacune.

2. Renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'associée "HANFF FRERES LUXEMBOURG SARL", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

3. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associées, l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) à un million trois cent

mille euros (1.300.000,- EUR), par la création et l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales de commanditaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée accepte la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'associée "HANFF FRERES LUXEMBOURG SARL", pré-mentionnée.

Souscription et Libération

L'assemblée constate que les mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales de commanditaires ont été souscrites par:

- Monsieur Pierre HANFF, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à L-8033 Strassen, 19, rue Albert Schweitzer, à concurrence de huit cent quarante-sept (847) parts sociales;
- Monsieur Jules CLEMENT, pharmacien, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, à concurrence de huit cent quarante-sept (847) parts sociales;
- Madame Monique HANFF, sans état, demeurant à B-1060 Bruxelles, 300, avenue Molière (Belgique), à concurrence de trois (3) parts sociales;
- Madame Jacqueline HANFF, sans état, épouse de Monsieur Jules CLEMENT, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, à concurrence de trois (3) parts sociales;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR), représenté par cinq mille deux cents (5.200) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Pierre HANFF, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à L-8033 Strassen, 19, rue Albert Schweitzer, deux mille cinq cent quatre-vingt-deux parts sociales,	2.582
2) Monsieur Jules CLEMENT, pharmacien, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, deux mille cinq cent quatre-vingt-deux parts sociales,	2.582
3) Madame Monique HANFF, sans état, demeurant à B-1060 Bruxelles, 300, avenue Molière (Belgique), huit parts sociales,	8
4) Madame Jacqueline HANFF, sans état, épouse de Monsieur Jules CLEMENT, demeurant à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, huit parts sociales,	8
5) La société à responsabilité limitée "HANFF FRERES LUXEMBOURG", avec siège social à Luxembourg, vingt parts sociales,	<u>20</u>
Total: cinq mille deux cents parts sociales,	5.200

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANFF - HANFF - CLEMENT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2866. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109111/100.

(090131312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Property Investors Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.354.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Bard Worldwide Holdings Limited, a public limited liability company, Karaiskaki 6, City House, P.C. 3032 Limassol,

Here represented by Régis Galiotto, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 11, 2009.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of Property Investors Lux S.A., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2831 dated December 6, 2007 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 133.354 (the Company);

- The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) represented by three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each;

- The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- The appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- The Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- Full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

And

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bard Worldwide Holdings Limited, une société anonyme de droit chypriote, avec siège social à Karaiskaki 6, City House, P.C. 3032 Limassol,

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, En vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est l'associé unique de la société anonyme existant sous la dénomination de Property Investors Lux S.A., une société anonyme de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2831 en date du 6 décembre 2007 et inscrite au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 133.354 (la Société).

- le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R.GALIOTTO, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30983. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009109110/79.

(090130876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

LCF Edmond de Rothschild Prifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.645.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 mai 2009:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Claude Messulam, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Frédéric Otto, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Giampaolo Bernini, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur-Délégué en charge de la gestion courante
- Monsieur Michel Lusa, Administrateur
- Monsieur Bernard Schaub, Administrateur
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Administrateur

* L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Claude MESSULAM, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH -1204 GENEVE

Vice-Président:

- Monsieur Frédéric OTTO, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Giampaolo BERNINI, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD MONACO, Les Terrasses, 2 Avenue de Monte-Carlo MC - 98000 MONACO
- Monsieur Michel LUSA, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH - 1204 GENEVE
- Monsieur Bernard SCHAUB, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH - 1204 GENEVE
- Monsieur Pierre-Marie VALENNE, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

Administrateur-Délégué en charge de la gestion courante:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur est:

DELOITTE S.A, ayant son siège social à L- 2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTLING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009108063/46.

(090129440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juin 2009

Cinquième résolution - Nominations statutaires:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des changements suivants concernant les Administrateurs:

- Changement de dénomination d'Ecureuil Assurances IARD en GCE Assurances, 88, avenue de France F-75013 PARIS et remplacement du représentant permanent avec la désignation de M. Bruno GORE, demeurant professionnellement 88, avenue de France F-75013 PARIS, en remplacement de M. Alain DENIZOT.

- Changement de représentant permanent pour La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (en abrégé CNCE), 50, avenue Pierre Mendès France F-75201 PARIS 13, désignation de M. Pierre NUYTS, demeurant professionnellement 50, avenue Pierre Mendès France F-75201 PARIS 13, en remplacement de M. François CHAUVEAU.

- Démission de M. Yves HUBERT, représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

- Nomination du représentant permanent pour MURACEF, Mutuelle des Risques d'Assurance des Caisses d'Epargne de France, 88, avenue de France F-75013 PARIS, désignation de M. Jean-Louis HEBERT, demeurant professionnellement 88, avenue de France F-75013 PARIS, en remplacement d'un poste vacant.

- Changement de dénomination de C.E.G.I. en C.E.G.C.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire confirme le mandat de tous les Administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012:

- M. Paul LE BIHAN

- C.E.G.C. habituellement représentée par M. Christian LOUIS-VICTOR, demeurant professionnellement 128, rue de la Boétie F-75378 PARIS Cedex 08

- M. Christian JIMENEZ

- M. Thierry MIRANDE

- CNCE habituellement représentée par M. Pierre NUYTS

- C.E.G.C. habituellement représentée par M. Yves PAILLARD, demeurant professionnellement 128, rue de la Boétie F-75378 PARIS Cedex 08

- GCE Assurances, habituellement représentée par M. Bruno GORE

- MURACEF, Mutuelle des Risques d'Assurance des Caisses d'Epargne de France, habituellement représentée par Jean-Louis HEBERT

- M. Olivier DECEZ

- M. Jean-Marie PAINTENDRE

- CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE, habituellement représentée par M. Joël CHASSARD, demeurant professionnellement 43, bis rue Jeanne d'Arc F-76000 ROUEN.

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme également M. Thierry MIRANDE en tant qu'Administrateur - Délégué et AON Insurance Management (Luxembourg) S.A. en tant que Dirigeant Agréé en remplacement de M. Jean-Pierre COURSON.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108883/44.

(090131083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 46.478.

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

VEREAL (anciennement BOESCHLEIT) S.A. avec siège social à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 64.050,

ici représentée par son administrateur Alain GODAR, directeur financier, demeurant à Dudelange.

Elle remet d'abord au notaire soussigné, pour être placée au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit,

a) une cession de parts sous seing privé en faveur de VEREAL (anciennement BOESCHLEIT) S.A. datée du 30 octobre 2006, de six cents (600) parts de NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS SARL avec siège social à L-8089 Bertrange, 15, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46.478, constituée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 18 janvier 1994, publié au Mémorial: C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 160 du 25 avril 1994, modifiée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie du 25 mars 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 453 du 15 juin 1999, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 18 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 659 du 27 avril 2002, pour le prix total de un (1.-) euro, et faite par Jean-Luc HITTELET, jardinier-paysagiste, né à Charleroi (Belgique), le 19 juillet 1964, demeurant à L-8089 Bertrange, 15, rue des Prés;

b) une cession de parts sous seing privé en faveur de VEREAL (anciennement BOESCHLEIT) S.A. datée du 29 mai 2009, de trois cents (300) parts de NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS SARL, préqualifiée, pour le prix de zéro (0.-) euros, et faite par Jean-Luc HITTELET, prédit.

Ces cessions de parts sont acceptées au nom de la Société par Jean-Luc HITTELET, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société suivant déclaration contenue dans chacun des deux actes de cessions de parts sous seing privé .

Ensuite, la comparante, agissant cette fois-ci en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000.-) euros. représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de cent (100.-) euros chacune, souscrites par VEREAL (anciennement BOESCHLEIT) S.A. avec siège social à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 64.050."

Deuxième résolution

Elle décide de transférer le siège social de Bertrange à Luxembourg.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

..."

84432

Quatrième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Cinquième résolution

Elle confirme Jean-Luc HITTELET aux fonctions de gérant technique et nomme Alain GODAR, directeur financier, né à Dudelange, le 27 août 1957, demeurant à L-3502 Dudelange, 2, rue Stade John F. Kennedy aux fonctions de gérant administratif.

Sixième résolution

La société se trouve valablement engagée par la signature unique du gérant administratif dans toutes ses relations avec les instituts et établissements financiers, les assurances, l'entreprise des postes et télécommunications ainsi qu'avec toutes les administrations publiques et gouvernementales.

Pour toutes les autres affaires la société se trouve engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Godar et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 juillet 2009, Relation: EAC/2009/8957. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 août 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009109091/65.

(090131071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Berwich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.344.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Berwich Holding S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009109094/15.

(090130572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Hypercenter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.372.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2009

L'assemblée a nommé comme administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels 2008:

- Dr. Herbert OBERHUBER, juriste, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6
- Dr. Johannes BURGER, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6
- Dr. Norbert SEEGER, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Am Schrägen Weg 14

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108851/15.

(090131062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.
